# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Date d’envoi : 5 juillet 2013

Le secteur des EFT/OISP refuse d’être soldé !

**Manifestation devant le Parlement wallon**

**le 10 juillet à 10h**

A l’occasion du vote du décret CISP (pour Centres d’Insertion SocioProfessionnelle) au Parlement wallon, le secteur des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d’Insertion SocioProfessionnelle (OISP) se mobilise et entend montrer qu’il ne veut pas être bradé !

En pleine période des soldes, le Ministre Antoine, (Ministre du Budget, des Finances, de l’Emploi et de la Formation au Gouvernement wallon) veut faire passer le décret CISP comme étant une «bonne affaire» pour le secteur des EFT et des OISP. Une offre à saisir en l’état même si ce décret n’est pas «à la mode» du secteur, même si il n’est pas «à la bonne taille». Rebaptisé décret «Pourcent» par les acteurs du secteur ceux-ci se mobiliseront en face du Parlement wallon le mercredi 10 juillet transformés en mannequins de soldes.

L’Interfédé qui représente via ses cinq fédérations [[1]](#footnote-1) quelque 157 EFT/OISP, soit près de 20.000 demandeurs d’emploi en formation chaque année, est aujourd’hui en colère.

Elle considère que le Ministre Antoine leur offre aujourd’hui une offre au rabais qui ne mènera qu’à un appauvrissement du secteur de la formation et de l’insertion socioprofessionnelle.

Tout comme dans les soldes, les articles du décret votés aujourd’hui et qui ne conviennent pas ne pourront être ni repris ni échangés…

Elle refuse le marchandage auquel elle a été soumise.

Elle pointe **trois réductions** majeures dans ce décret CISP.

**Réduction de la valeur ajoutée par le secteur**

Ce décret CISP met à mal l’essence même de ce secteur spécialisé dans l’insertion sociale et professionnelle des personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l’emploi.

Le secteur des EFT et des OISP s’est construit et développé, depuis près de 40 ans, pour rencontrer des problématiques d’insertion sociale et professionnelle de personnes exclues en raison de leur faible niveau de qualification et de leur éloignement du marché du travail, mais aussi en raison de difficultés vécues sur le plan personnel, social, familial, judiciaire, des assuétudes…

Ainsi, les centres ont mis en place des méthodes d’apprentissage spécifiques et multidimensionnelles qui permettent d’adapter avec souplesse leurs actions en fonction des besoins, des rythmes et compétences d’apprentissages propres à chaque stagiaire. Pas question de faire rentrer les stagiaires dans des cases, ni de les laisser sur le côté de la route dès la première embûche ! C’est pourtant ce vers quoi tend le projet de décret.

**Réduction de l’accès aux moins qualifiés**

Ne plus privilégier les personnes les moins outillées et les plus exclues en offrant moultes dérogations sous forme de pourcentage compliqués à mettre en œuvre, comme le propose le décret c’est aussi détricoter tout un secteur. Prévoir des taux de dérogation jusqu'à 50% concernant le niveau de qualification des demandeurs d’emploi, c’est éloigner le secteur des EFT/OISP de ses finalités premières.

Aujourd’hui, les formations proposées par les centres de formation et d’insertion sont réservées aux personnes qui n’ont pas leur Certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS). Demain, lorsqu’un groupe de stagiaires sera composé pour moitié de détenteurs d’un CESS et pour l’autre moitié de personnes n’ayant parfois même pas le niveau primaire (CEB) comment construire un projet pédagogique qui intègre tout le groupe et n’exclut pas les plus faibles ?

**Réduction du nombre de centres et pertes d’emploi**

Dernier écueil et non des moindres… le financement. Aujourd’hui, personne ne peut affirmer que le secteur des EFT et des OISP est surfinancé. Que du contraire… Dans le cadre du décret, l’enveloppe allouée au secteur reste la même mais la nouvelle clé de répartition proposée fera disparaître certains centres. Avec des pertes d’emploi à la clé. L’offre de formation et d’insertion sera, elle, tout simplement réduite !

**Conclusions**

Le secteur refuse d’être bradé. Il refuse d’être formaté à la mode « Antoine ». Une fois la période des soldes terminée, c’est-à-dire une fois le décret voté, l’Interfédé et les 157 EFT/OISP qu’elle représente ne lâchera pas l’affaire et restera vigilante lors de la rédaction des arrêtés d’application du décret CISP.

**CONTACT INTERVIEWS**

Eric MIKOLAJCZAK, Secrétaire général de l’Interfédé

GSM : 0475/78.23.79

**CONTACT PRESSE**

Françoise Robert, Chargée de communication de l'Interfédé

081/74.81.00

**IMAGES**

Le 10 juillet, nous allons regrouper plusieurs centaines de travailleurs de centres devant le Parlement wallon, Place du Grognon ( sur la partie gazonnée au pied de la Citadelle et qui fait face à l’entrée du Parlement) autour d’une action symbolique, dynamique et colorée.

1. ACFI : Action coordonnée de formation et d’insertion ; AID : Actions intégrées de développement ; ALEAP : Association libre d’entreprises d’apprentissage professionnel ; CAIPS : Concertation des ateliers d’insertion professionnelle et sociale, LEEW : Lire et Ecrire en Wallonie. [↑](#footnote-ref-1)